

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

LES PRATIQUES ET SAVOIR-FAIRE DE LA TRANSHUMANCE EN FRANCE

Validation de la fiche

2 juin 2020

Année d'inclusion à l'inventaire

2020

N° de la fiche

2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00469

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvk255</uri>

Description sommaire

La transhumance consiste à déplacer à certaines saisons de grands troupeaux ovins, bovins, caprins et équins, sur des distances plus ou moins longues. En France, elle modèle avec une grande diversité de formes les relations entre les hommes, les animaux et les écosystèmes dans les Alpes et la Provence, la Corse, le Jura, le Massif central, les Pyrénées et les Vosges. Elle met à profit la complémentarité des ressources fourragères entre différents territoires qui ne pourraient accueillir chacun en permanence des troupeaux. La mobilité des troupeaux et des hommes est un facteur clé d'adaptation et d'accès aux ressources. La transhumance permet ainsi d'entretenir des troupeaux productifs malgré les contraintes pédoclimatiques de chacun des milieux valorisés en jouant sur leur complémentarité. Sa pérennité dépend de celle des systèmes d'élevage qui la pratiquent. La transhumance implique des savoirs spécifiques en matière de conduite des troupeaux, d'élevage des animaux, de gestion de l'espace pastoral et de ses ressources naturelles ou encore de gestion collective des communs pastoraux, toutes connaissances et pratiques partagées par les éleveurs et bergers salariés transhumants qui interagissent avec une grande diversité d'acteurs. La transhumance contribue à sauvegarder certains savoir-faire liés au bâti, à l'artisanat traditionnel, à la production lainière, ainsi qu'à l'élaboration de produits alimentaires, que les bergers doivent maîtriser afin d'assurer leur autonomie durant les déplacements et la vie sur les pâturages d'altitude. Des pratiques sociales, rituels et fêtes rythment le départ et le retour des troupeaux et de leurs gardiens.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

Les pratiques et savoir-faire de la transhumance en France

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Les principales dimensions de la transhumance portées par les communautés françaises des bergers transhumants et éleveurs de races transhumantes sont au nombre de cinq, qui font toutes l'objet de la démarche de cette demande d'inscription sur la Liste représentative et sont au cœur des perspectives de sauvegarde patrimoniale envisagées :

- Les modes de conduite des troupeaux transhumants, dans les différentes formes de transhumance : longues, courtes, estivales, hivernales, verticales, horizontales...
- Les modes d'élevage des troupeaux transhumants et la vie dans les pâturages d'altitude (alpages, estives, chaumes...)
- Les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux accueillant les transhumants, notamment ceux d'altitude
- Les savoir-faire liés à l'artisanat et à la production lainière, ainsi qu'à l'élaboration de produits alimentaires, en particulier la production fromagère, en pâturages d'altitude
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs liés à la transhumance

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Les principaux espaces de la transhumance en France accueillent chacun une communauté de pratiques à multiples composantes, avec toutes les variantes locales. Les espaces d'alpage ou d'estive ou de chaumes (appelés ci-après pâturages d'altitude) et de sites de transhumance hivernale, éloignés des sièges d'exploitation et à caractère saisonnier, interdisent tout retour quotidien du troupeau sur l'exploitation. Leur utilisation en transhumance requiert l'organisation des éleveurs, fait appel à des moyens de transports pour les animaux, les personnes et le matériel, mobilise des emplois saisonniers de salariés et s'appuie sur des équipements appropriés.

• Les éleveurs et bergers salariés

L'éleveur transhumant gère son troupeau toute l'année sur son exploitation sous une forme extensive. Ces systèmes d'élevage extensifs, économes en foncier, acquis en propriété ou en fermage, et en capital, permettent l'installation de jeunes éleveurs. La communauté professionnelle se diversifie avec des installations d'éleveurs et l'embauche de bergers désormais issus de tous horizons géographiques et culturels. L'organisation de la transhumance, quand elle se fait à pied, repose sur les éleveurs, leurs familles et leurs amis. Sur les places de transhumance, la gestion du troupeau est assurée par les éleveurs, individuels ou collectivement, soit en gardant eux-mêmes (éleveurs-bergers), soit en confiant cette tâche à un berger salarié. Des aides-bergers supplémentaires sont de plus en plus embauchés face au surcroît de travail lié à la protection des troupeaux face aux loups ou aux ours. Les troupeaux laitiers sont conduits par des bergers qui assurent également la traite et dans certains cas la fabrication du fromage en estive. Les bergers sans terre, appelés éleveurs herbassiers en Provence, se retrouvent dans de nombreux massifs, plus marginalement en plaines. Ces éleveurs nomades n'ont pas ou très peu de terres de culture et de stock, de matériel, de bâtiment, et déplacent leur troupeau de place en place de pâturage. Leur statut professionnel et social devient plus difficile à pérenniser dans les conditions réglementaires actuelles. Les éleveurs se regroupent en associations dans certains territoires pour porter des projets collectifs. Les bergers ont créé des associations à l'échelle des différents massifs afin de défendre leurs intérêts de salariés.

• Les organisations pastorales collectives

Les éleveurs s'organisent collectivement pour sécuriser l'accès au foncier, mutualiser les coûts et constituer un interlocuteur plus établi face aux pouvoirs publics et aux territoires sur les places de transhumance. Les formes collectives sont multiples. Les Associations foncières pastorales (AFP) regroupant le foncier et les Groupements pastoraux (GP) regroupant les éleveurs, ont été instaurés par la loi pastorale de 1972. Dans les Pyrénées, 95 % des territoires sont propriétés des collectivités locales qui en assurent soit directement la gestion pastorale soit qui la délèguent à des Commissions syndicales valléennes dans le cas d'indivision entre les communes d'une même vallée. Dans les Alpes, les Sociétés d'Intérêts collectifs agricoles (SICA) d'alpage permettent aux éleveurs de conduire des améliorations pastorales en commun avec le statut de coopérative agricole. Les Associations de Transhumance hivernale (ATH), souvent agréées en GP, fournissent des places de transhumance en hiver pour des exploitations de montagne et sont engagés dans des contrats de protection contre les incendies. Les organisations collectives permettent de mobiliser des financements publics. Elles assurent l'investissement en équipements pastoraux et les améliorations pastorales nécessaires à la vie et au travail des bergers et au bien-être des animaux. Elles contractualisent les enjeux environnementaux avec les territoires. Enfin, en organisant ensemble les éleveurs transhumants, elles se dotent des moyens de les représenter dans les différentes instances.

• Les services pastoraux et les structures d'interprétation du patrimoine pastoral

Dans tous les territoires de transhumance, des services techniques pastoraux ont été créés depuis les années 1980 pour animer les questions pastorales. Constitués à l'échelle régionale ou départementale, sous forme associative ou relevant d'un Conseil départemental ou d'une Chambre d'Agriculture, ils ont en charge l'animation de l'élevage pastoral et transhumant, sa structuration collective, l'appui aux investissements et au montage des projets agroenvironnementaux, l'établissement des méthodes et des références techniques, l'expertise pastorale. Ils sont l'interlocuteur des éleveurs, des territoires et des pouvoirs publics. Les Maisons de la Transhumance, du berger ou des alpages, ont en charge l'interprétation du patrimoine de l'élevage pastoral et transhumant. Elles présentent des expositions permanentes ou itinérantes, des centres de ressources où sont notamment collectés les témoignages des acteurs de la transhumance, développement des sentiers d'interprétation, des outils pédagogiques, organisent des festivals et des colloques, publient des ouvrages et diffusent des documentaires, participent à la préservation du patrimoine bâti...

• Les associations d'élus pastoraux

De nouvelles associations d'élus émergent, comme l'Union pour la Sauvegarde des activités pastorales et rurales, ou encore la Fédération nationale des Communes Pastorales, afin de porter l'intérêt collectif de l'élevage pastoral et transhumant.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• Les gestionnaires d'espaces protégés

Les espaces de transhumance, par leur riche biodiversité, sont largement maillés par de multiples zones à statut de protection : Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Réserves naturelles nationales ou régionales, Espaces naturels sensibles, Grands Sites, sites Natura 2000. Tous développent des projets en lien avec l'élevage pastoral et transhumant et sont les territoires d'application des Mesures agroenvironnementales et climatiques dédiées à la biodiversité. Cependant l'arrivée des loups et des ours et de façon plus générale la montée en puissance de la protection de la nature mettent à l'épreuve des partenariats solidement établis.

• Les organisations de sélection et de promotion des races locales

Dans chaque massif, la pratique de la transhumance est souvent attachée à des races emblématiques de ces régions. La diversité des races est à l'image de la richesse et de la diversité des pratiques de la transhumance. La transmission des pratiques culturelles autour de la transhumance (fêtes, décorations...) est d'autant plus vivace qu'elles sont attachées à des races locales. Créé en 2008, le Collectif des races locales de massif (CO-RAM) fédère les organismes de sélection d'une trentaine de races locales bovines et ovines de cinq massifs en France. Ensemble, ils travaillent avec leurs communautés d'éleveurs pastoraux et transhumants à la gestion et l'amélioration de leur cheptel.

• Les services de police sanitaire

La police sanitaire, nécessaire aux activités transhumantes, est assurée par les directions départementales de la Protection des populations. Les mélanges de troupeaux liés à la gestion collective nécessitent un accompagnement spécifique. Cette police sanitaire est appuyée par des structures professionnelles (Groupements de défense sanitaire).

• Les gestionnaires de signes officiels de qualité et d'origine (SIQO)

Les signes de qualité basés sur le pastoralisme sont un vecteur de développement économique et d'image pour les productions des territoires de transhumance. Les communautés d'éleveurs de ces territoires se sont regroupées au sein d'organismes de défense et de gestion (ODG) des produits issus de ces territoires. Ainsi AOP, IGP ou labels rouges foisonnent sur les productions de fromages et de viande autour des critères de la race, des pratiques pastorales et des produits de qualité.

• Les institutions de recherche

L'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) conduit dans ces différents centres et fermes expérimentales des programmes de recherche sur l'élevage montagnard et méditerranéen transhumant, s'ouvrant sur les enjeux contemporains, notamment l'adaptation au changement climatique et l'agroécologie. Viennent se greffer à cette structuration nationale des centres et instituts techniques et de recherches locaux qui accompagnent et s'appuient dans les territoires sur les acteurs du pastoralisme.

I.4. Localisation physique

La transhumance est principalement active de nos jours dans six grands territoires en France : Alpes et Provence, Corse, Jura, Massif central et Cévennes, Pyrénées et Vosges. Les troupeaux entretiennent et valorisent 2,2 millions d'ha de milieux pastoraux très divers le plus souvent reliés entre eux par la transhumance à courte ou longue distance : pelouses et landes d'altitude, pelouses sèches et steppiques, garrigues méditerranéennes, sous-bois et pré bois de feuillus et résineux, milieux humides d'altitude ou méditerranéens. Les mouvements des troupeaux remontent à de nombreux siècles et ont peu évolué. Le train puis le camion ont cependant permis d'allonger les trajets jusqu'à 500 km pour la grande transhumance très présente de la Provence vers toutes les Alpes. Les effectifs transhumants se maintiennent dans certains massifs mais régressent dans d'autres.

I.5. Description détaillée de la pratique

La transhumance concerne l'élevage extensif ovin, bovin, caprin, allaitant ou laitier, et parfois équin. Elle consiste à transférer tout ou partie du troupeau à l'échelle d'une saison de 2 à 6 mois à plus ou moins grande distance, mais toujours en changeant le cadre de la gestion : le troupeau transhumant est géré sur place et non depuis l'exploitation. Le temps de la transhumance libère sur l'exploitation des surfaces fourragères pour le stock et le pâturage à d'autres saisons, de la main d'œuvre rendue disponible pour d'autres travaux ou des congés, réduit le besoin en bâtiment et économise des intrants. Il assure également un vide sanitaire. Il permet ainsi un effectif plus important que celui que pourrait accueillir la structure de l'exploitation, une meilleure autonomie alimentaire ainsi qu'un bien-être animal accru et une meilleure résilience climatique en jouant de la diversité des surfaces. La mobilité des troupeaux transhumants hivernaux permet aussi de les mobiliser dans le cadre d'un échange de services agroécologiques sur des vignes, des vergers, des chaumes de céréales. La transhumance inclut aussi d'intenses moments de sociabilité pour le groupe transhumant des hommes et des animaux. Elle constitue un repère temporel clé, autour duquel s'organisent les activités et les usages des espaces de parcours, en lien avec l'économie et la vie sociale des territoires. Les savoir-faire spécifiques sont au cœur de transhumance, justement perçus par la communauté pastorale comme un patrimoine à

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

transmettre : les modes de conduite des troupeaux transhumants, les modes d'élevage et les pratiques de gestion pastorale en altitude comme en zone d'accueil hivernal, les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux, les savoir-faire liés à l'artisanat, à la production lainière, ainsi qu'à l'élaboration de produits alimentaires et les pratiques sociales, rituels et événements festifs liés à la transhumance.

• Des différents types de transhumance

La transhumance estivale, parfois qualifiée de « verticale », correspond à la montée des troupeaux originaires des basses régions vers les pâturages d'altitude d'été, permettant l'accès aux ressources en herbe restant vertes en cette saison. Ces pâturages d'été sont appelés par les transhumants « alps, aups ou alpages » dans les Alpes, « montagnes » dans les Alpes, le Jura et le Massif Central, « estives » dans le Jura, le Massif central, les Pyrénées et en Corse, et « chaumes », selon le terme des marcaires, dans les Vosges. Cette transhumance estivale s'effectue sur des distances très variables, souvent courtes en dehors des Alpes. Elle dure 3 à 5 mois. *La grande transhumance* est une spécificité alpine pour l'essentiel aujourd'hui, même si elle peut encore se rencontrer dans le Sud du Massif Central et les Pyrénées. Elle qualifie les déplacements de troupeaux ovins de Provence vers les hautes montagnes provençales, dauphinoise et savoyardes l'été et, concernant 500 000 ovins, demeure l'exemple le plus emblématique des transhumances en France. *La transhumance hivernale*, parfois qualifiée aussi « d'inverse », qualifie le déplacement des troupeaux ovins et bovins d'altitude vers les basses terres l'hiver venu, économisant de forts besoins en fourrages. *La transhumance double* concerne des élevages situés en moyenne montagne, qui transhument deux fois, vers des parcours méditerranéens l'hiver et des estives d'altitude l'été. *La transhumance horizontale* voit le troupeau changer de zone pastorale, sans changer d'altitude. Cette transhumance concerne un petit nombre d'élevages actifs dans des régions de plaines et n'est pas pratiquée pour des raisons climatiques, mais par manque de terre.

• La conduite des troupeaux transhumants

L'organisation des déplacements saisonniers. Le déplacement en bétailière permet de charger le troupeau à la bergerie et le décharger au plus proche de l'alpage ou de l'estive, sans rupture de charge. Par sa souplesse et sa rapidité, il est devenu extrêmement dominant avec des transporteurs spécialisés satisfaisant aux conditions d'hygiène et aux obligations sanitaires liées aux déplacements des troupeaux. Dans tous les massifs, les transhumances sont ovines, bovines, caprines, et parfois mixtes. Les troupeaux peuvent être destinés à la viande ou au lait, avec traite en estive et parfois transformation en fromage ; les transhumances de troupeaux laitiers en production sont toujours de proximité.

Les transhumances les plus courtes se font à pied, à l'échelle d'un déplacement ne dépassant pas la journée ou deux jours tout au plus. Quelques grandes transhumances ovines à pied subsistent, dans les Alpes et dans les Pyrénées, sur une durée de dix à vingt jours. Elles comprennent des « lieux étapes », où des accords avec les propriétaires locaux permettent, pour une nuit ou quelques heures au cours de la journée, le repos des hommes et des bêtes et le pâturage du troupeau transhumant et des animaux qui les accompagnent, tels les ânes. Elles permettent une accoutumance thermique et une transition entre les herbages de départ et d'arrivée. La transhumance à pied est aujourd'hui codifiée, avec des véhicules équipés de gyrophares à l'avant et à l'arrière du troupeau. L'équipe de route, constituée des bergers, de leurs familles et des accompagnants, est équipée de gilets fluorescents. Les chèvres et boucs du Rove sont affublés, en nombre, de leurs sonnailles de transhumance, dites « redons », afin de donner le rythme de marche au troupeau. Les départs et retours de troupeaux transhumants se font de façon groupée à une même date, traditionnellement « de la St-Jean à la St-Michel » en Provence.

Au cœur des savoir-faire de la transhumance, *la conduite des troupeaux* concerne à la fois : les pratiques de comptage du troupeau et de marquage des toisons pour les ovins ; l'ensonnaillage » préalable du troupeau, même lorsque le transport se fait en camion, avec un choix très particulier du type de cloche selon le rôle de l'animal au sein du troupeau. Des colliers et des marques caractéristiques de chaque élevage y sont ajoutés ; la conduite du troupeau au pâturage, en lien avec la météorologie et les ressources pastorales disponibles : à l'œil et à l'oreille par faible visibilité (brouillard, landes, sous-bois) en s'appuyant sur les cloches, le sens de l'orientation et l'appréciation des risques pour les humains ; les chiens et les troupeaux en milieu montagnard ; les soins au troupeau ; le savoir-faire social, consistant à négocier l'accès et l'usage avec de multiples interlocuteurs sur des terrains ne relevant pas de la propriété de l'éleveur ; le dressage et la conduite des chiens de bergers ; la pratique de la « descente au bouquet » : les vaches sont décorées de bouquets de fleurs entre leurs cornes.

• Les modes d'élevage et les pratiques de gestion pastorale en altitude

Les savoir-faire de gestion de l'espace pastoral. Les déplacements du troupeau vers les zones de pâturage, sous la direction d'un berger, ou gardien, sont adaptés au potentiel des surfaces et à la pousse de l'herbe. Le savoir du berger est appuyé sur une connaissance fine du comportement animal en fonction du relief et de la végétation. Son travail est essentiel pour l'exploitation optimale de tous les quartiers de l'estive tout au long de la saison, en assurant la sécurité du troupeau même dans les parties les plus accidentées. Il organise ainsi une succession de circuits de pâturage journaliers, différents selon l'avancée de la saison et l'étagement des végétations, constituant une ration satisfaisante pour le troupeau à l'échelle journalière, tout en gérant la ressource fourragère sur toute la saison d'estive, et en préservant les végétations pour les années suivantes.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Des parcs peuvent être délimités sur certaines estives, notamment bovines, et on peut pratiquer le « pâturage tournant ». Des interventions complémentaires au pâturage sont possibles, brûlage, débroussaillage, éclaircie, gestion des pré-bois et des îlots de régénération forestière. L'abreuvement des troupeaux est assuré en tenant compte pour les laitiers des besoins de la chaîne de production de fromages au lait cru. La traite et la fabrication du fromage sont pratiquées en estive. Le ravitaillement des estives sans accès carrossable se fait par hélicoptère en début de saison. En complément tout au long de la saison, on pratique aussi le bâtage des ânes, chevaux et mules. Les bergers et les éleveurs pastoraux entretiennent les clôtures et les équipements propres à cet espace pastoral : parcs de tri, équipements de traite et de fabrication ou de stockage de fromage. *Les pratiques de gestion de l'eau.* Le stockage et la gestion de l'eau et le souci de sa qualité pour l'usage humain et l'abreuvement animal sont une préoccupation centrale pour le maintien des activités de transhumance dans la plupart des territoires. Le stockage de l'eau au moyen d'impluviums est de plus en plus souvent nécessaire. L'usage partagé de l'eau par les troupeaux avec d'autres activités (domaines skiables, gestionnaires de barrage, citernes contre l'incendie en zone méditerranéenne) nécessite une forte concertation territoriale.

Les nouveaux savoir-faire agroenvironnementaux, liés au multiusage ou à la protection des troupeaux. Depuis une trentaine d'années, les savoir-faire des bergers, qui ont façonné la biodiversité des espaces pastoraux, ont été reconnus et mis au service de la préservation des enjeux agroenvironnementaux.

L'intensification des usages de loisir sur les espaces pastoraux induit de nouvelles contraintes et savoir-faire, dans la négociation sociale des usages comme dans l'organisation des circuits de pâturage. Les loups et les ours induisent la naissance de nouveaux savoirs de protection, difficilement calquables sur ceux du passé, et inégalement opérants.

• Les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux

Liée aux pratiques sociales et aux connaissances en lien avec la nature, l'organisation collective pour la gestion des territoires pastoraux détermine l'organisation des territoires en unités pastorales, mises à disposition des bergers avec les équipements nécessaires (cabanes, points d'eau, accès). Ces coutumes de gestion qui ont su s'adapter avec le temps à l'évolution du contexte démographique et social, ne sont pas les mêmes partout, mais, impliquant une pratique de droit dans tous les cas, sont devenues une forme d'encadrement légal et qui doivent être reconnus aujourd'hui reconnus comme un élément de patrimoine et une garantie de gestion durable face aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux

• Les savoir-faire liés à l'artisanat et à l'élaboration de produits alimentaires

La transhumance maintient diverses techniques relevant de l'artisanat traditionnel et savoirs liés à la conduite des troupeaux, comme celles nécessaires à la construction des cabanes, implantées en fonction de l'exposition aux risques naturels et des circuits de pâturage.

La période d'estivage est aussi le cadre d'expression de savoir-faire artisanaux liés au travail du bois, du végétal, du cuir ou de la laine, et de cueillette de plantes médicinales. Le bois collecté le long de la transhumance est utilisé pour fabriquer divers objets (colliers, manches de fouets, de couteaux et d'outils, chapelets), la vannerie ou la menuiserie, pour la fabrication des moules à fromage ou d'accessoires pour la conduite des animaux ou encore la fabrication des parapluies de bergers.

La production et l'affinage de fromages en estive sont nés de la nécessité de conserver pour l'hiver les ressources laitières permises par les herbages abondants de l'été. La transformation fermière est encore très présente dans certains territoires. Dans les saloirs plusieurs familles ont aussi développé un savoir-faire renommé, avec un système de rémunération traditionnel (« dîme ») toujours en vigueur.

• Les pratiques sociales, rituels et événements festifs en temps de transhumance

Les départs et les retours d'estives donnent lieu à des manifestations festives et/ou marchandes dans les villages traversés par la transhumance. La vigueur de ces pratiques sociales tient beaucoup à la figure du berger transhumant, dimension identitaire essentielle des territoires liés à la montagne et aux espaces pastoraux. Même récentes pour certaines d'entre elles, ces fêtes s'appuient sur le ressort bien ancré de l'attachement aux racines pastorales des territoires.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

La pratique existe depuis longtemps dans chacun des territoires français concernés. Si la langue parlée est généralement le français aujourd'hui, le vocabulaire de l'élevage pastoral et de la transhumance est souvent issu de la langue locale. Certaines langues régionales se sont beaucoup mieux préservées dans le monde pastoral, en faisant ainsi un conservatoire linguistique.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

L'aménagement du bâti et de l'espace pastoral a déterminé dans les six territoires concernés des éléments spécifiques. Impliqués dans l'étude du patrimoine rural, les services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel les ont étudiés depuis plusieurs décennies. Le patrimoine vernaculaire lié à la pratique est constitué de montjoies, de bornes de délimitation, de ponts moutonniers, d'enclos, parcs et murets de pierre sèche, qui permettent de délimiter les parcelles d'estives, d'abreuvoirs, d'abris de berger et de bergeries de parcours.

Associés à l'équipement des troupeaux et aux savoir-faire artisanaux et domestiques, les objets et outils directement liés à la transhumance sont nombreux et varient selon les territoires. L'équipement des bergers est constitué de marques à laine et à feu (pour les sonnailles), manteaux et capes, parapluies, guêtres et jambières ; bâtons, fouets de route et de garde ; couteaux au manche sculpté et ustensiles en bois ; sacs portés en bandoulière ; fanaux de route ; souliers cloutés ; tabouret à un seul pied, muni d'une lanière pour le maintenir à la taille, permettant de s'asseoir lors de la traite. Autrefois étaient aussi utilisés les abris légers mobiles permettant au berger de coucher autour du troupeau pour le protéger la nuit contre les loups. Le cor des Alpes, instrument à vent en bois, utilisé pour communiquer à distance en montagne, servait parfois au cours de la transhumance ; il est surtout, de nos jours, sonné en Suisse. Pour les animaux transhumants : les accessoires sont des colliers à pointes ou à grelots pour les chiens, des bâts et grand bissac à deux poches sacs portés par les ânes, des « charretons » (ou « jardinière »), ainsi que des cloches et sonnailles, portée par les boucs de la race du Rove, avec un collier et des clavettes sculptées. La décoration des animaux pour les fêtes est faite de jougs, fleurs, houx, genêts en fleurs, pompons, colliers en bois, drapeaux, sonnailles (taule, bois) ou cloches.

Des inscriptions et gravures de bergers sont relevées sur la pierre ou le bois dans les cabanes et bergeries de plaine, notamment dans celle de Crau ou des Pyrénées, et sur les pierres et portes de cabanes des alpages. Certains bergers sont réputés pour leur art de la sculpture d'objets pastoraux en bois : bâtons et fouets, clavettes, *coulas* (colliers en bois), colliers en cuir, couteaux, bagues...

L'estive est équipée de passages piétons ou passages canadiens, points d'eau aménagés, systèmes de contention, parcs de tri mobile et parcs de nuit ; des outils de traite mobile ; des accessoires liés à la fabrication du fromage en estive (farrat, gerle, brise-caillé, puisoir, moule, pressoir).

L'élaboration des produits laitiers nécessite presses, moules et chaudrons. Il existe aussi une tradition de saloirs collectifs, construits sur l'itinéraire de transhumance et permettant aux éleveurs de déposer les fromages et de les faire affiner par le propriétaire du saloir.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

La transmission entre pairs et l'accès au métier

L'acquisition informelle des savoirs, par l'observation et l'imitation, au sein du bassin familial, est toujours en vigueur. La transmission entre pairs, formelle ou informelle, s'appuie sur les réseaux de bergers et les associations constituées. Des éleveurs et bergers s'organisent en groupements d'intérêt économique et environnemental (réseaux GIEE) ou en associations, qui permettent de mettre en place des modalités de transmission de savoir par l'échange et le partage.

Le recrutement de bergers se fait par le bouche-à-oreille mais aussi de plus en plus par le biais de dispositifs de types bourse d'emploi organisées par les bergers eux-mêmes. La formation sur le terrain, se fait la plupart du temps directement auprès des éleveurs, souvent très présents sur l'estive et jouant le rôle de tuteur, ce rôle pouvant être reconnu et intégré aux dispositifs de formation qui existent aujourd'hui. Au sein des groupements pastoraux, éleveurs et bergers contribuent à transmettre les savoirs.

Les savoirs se transmettent aussi par parrainage, notamment pour les bergers acquérant progressivement des bêtes et s'installant comme « herbassiers », sans terre ni bâtiment d'élevage, ou comme « bergers sans terre » en Pays Basque et Béarn généralement producteurs de fromages fermiers.

Quant à la gestion collective des territoires pastoraux, elle s'acquiert par l'immersion progressive au sein des instances de gouvernance, après une phase d'écoute et d'apprentissage auprès des « anciens » ; on y apprend les mécanismes d'équilibre et de régulation nécessaires aux modes de fonctionnement.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

La formation professionnelle

La formation professionnelle passe par les écoles de bergers et de vachers, les lycées agricoles et les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFFPA), enfin par la formation continue (ADFFPA). La formation des bergers salariés est assurée par plusieurs centres de formation répartis sur le territoire : Centre de Formation du Merle (Salon-de-Provence, Bouches-du-Rhône) qui forme spécifiquement des bergers transhumants (BPA), formation de berger-vacher en élevage de ruminants (niveau BPA TPA) (CFPPA Ariège-Comminges, à Pamiers, Ariège), berger-vacher transhumant (CFPPA des Pyrénées-Atlantiques, à Pau Montardon, et des Hautes-Pyrénées, à Lannemezan), berger-vacher d'alpage (CFFPA de Die, Drôme ; CFFPA

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

de la Côte-Saint-André, Isère ; CFFPA de La Motte-Servolex, Savoie) . Des lycées agricoles proposent également des modules opérationnels : lycée de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie) : alpage école, lycée de Carmejane (Le Chaffaut-Saint-Jurson, Alpes-de-Haute-Provence), lycées agricoles de Sartène et de Borgu en Corse (...).

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

L'étude des grottes bergeries d'altitude, occupées l'été, il y a quelque 5000 ans dans la Drôme ou l'Isère, atteste dès le Néolithique les mouvements saisonniers de troupeaux entre la plaine et la montagne, sur plusieurs dizaines de kilomètres et des centaines de mètres de dénivelé. La pratique de la transhumance se généralise surtout au XIV^e siècle des plaines d'Aquitaine et de Gascogne vers les Pyrénées, du Languedoc vers les Causses et les Cévennes et de la Provence aux Alpes. A la fin du 19^{ème} siècle, la crise de la laine a précipité une forte chute de l'élevage ovin et sa reconversion vers la viande en dehors des bassins laitiers. La transhumance a régressé mais s'est cependant maintenue dans ses formes d'organisation. L'arrivée du train puis du camion ont supprimé le temps de la marche, retardant d'autant le départ des troupeaux comme leur retour, et décalant les grandes périodes pastorales. Partout en France, la pratique déclina dans les années d'après-guerre. La relance de l'activité pastorale a été initiée par la Loi pastorale de 1972 qui a permis de structurer son organisation. Elle a été encouragée par l'orientation plus extensive de l'élevage déclenchée par la chute du prix du produit, soutenue par la PAC et appuyée par les territoires protégés émergents porteurs des orientations agroenvironnementales.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Parfois considérée comme une relique du passé, la transhumance n'a pourtant jamais cessé de s'adapter. En passant de la production de la laine à celle de la viande, au début du XX^e siècle, en acceptant de renoncer à la transhumance à pied au profit du train puis du camion, en saisissant les dispositions de la loi pastorale pour mieux gérer les organisations collectives, en prenant une part active aux mesures agro-environnementales et en s'organisant pour satisfaire aux lourdes contraintes sanitaires, la profession pastorale a constamment témoigné d'une remarquable capacité d'adaptation. L'aménagement de points d'eau, le recours à l'hélicoptère, l'usage des énergies renouvelables (solaire, thermique et photovoltaïque, éolien), de la téléphonie mobile et d'outils numériques, des cabanes aménagées, des clôtures mobiles et des parcs de contention témoignent de la capacité des éleveurs et bergers à mettre à profit les atouts de leur temps. Les systèmes laitiers montagnards après une forte dépression dans les années 1950-1960, ont su remobiliser leur bétail leurs savoir-faire et produits laitiers. Ils ont ainsi constitué des offres de services complètes, comportant tous les ingrédients de la typicité, de la qualité, des paysages de qualité. Avec cet ensemble, une promotion touristique et économique territoriale très efficace a été mise en place, d'été et d'hiver, incluant pleinement les pratiques de transhumance.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Les pratiques liées à la transhumance sont en phase avec les besoins d'écologie, de bien-être animal, de qualité des produits, de multiusage des espaces, attendus par la société actuelle. Les diverses formes de transhumance tendent à se renforcer, notamment sous l'effet du changement climatique. Les systèmes transhumants sont plus résilients, plus autonomes et plus économes. Ils façonnent des paysages attractifs pour l'économie touristique. Ils fournissent des produits de qualité et locaux. Ils développent des pratiques nouvelles d'agroenvironnement, de sylvopastoralisme et d'agroécologie. Ce sont autant d'atouts pour une pérennité de la pratique sous des formes toujours renouvelées. Les services pastoraux développent des référentiels techniques, des méthodologies, des moyens d'animation construits sur une longue expérience et ouvert sur les enjeux d'avenir. La vitalité du métier de berger, son rajeunissement, sa féminisation, avec ses savoirs liés, est aussi gage d'avenir. La transhumance demeure une armature essentielle de l'ancrage historique, symbolique et culturel du pastoralisme, rythmée par des événements festifs. Enfin, l'organisation collective (groupements pastoraux, associations foncières pastorales, associations de transhumance hivernale), propre à mutualiser moyens, foncier et coûts, témoigne de la vitalité et de la robustesse de la pratique.

Menaces et risques

Les principaux risques sont la perte d'attractivité du métier de berger transhumant, par les difficultés croissantes à concilier les légitimes attentes contemporaines des bergers et les non moins légitimes spécificités de l'exercice de ce métier ; la fragilisation de la place des éleveurs, y compris organisés collectivement, dans les instances de décision à toutes les échelles, face aux enjeux croissant de naturalisation de l'espace et de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

consommation touristique de ces mêmes espaces ; des dispositifs réglementaires conçus et appliqués sans tenir compte des modes spécifiques d'organisation et de gouvernance pastoraux ; le mitage foncier, même dans les vallées de montagne, qui réduit la base fourragère des exploitations ; le manque de statut des chemins de transhumance pédestre et la mise en péril par les dangers de la circulation lorsque la transhumance emprunte les routes ; le fort développement et diversification des activités de loisirs sur les espaces pastoraux, avec une déconnexion croissante entre les usagers et le monde rural. Les tensions, aggravées par l'interposition des chiens de protection, mettent sous pression toute l'activité pastorale et induit sa mise en cause sur les réseaux sociaux ; enfin, première menace, l'irruption des loups et des ours qui se développent rapidement dans les espaces pastoraux. Menace directe sur les troupeaux, menace sur les conditions d'exercice du métier mis sous pression, menace sur les relations avec les usagers de l'espace en raison des chiens de protection, mise en cause médiatique. Le poids de la présence des prédateurs met en cause l'avenir même de la transhumance.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Les dispositifs de soutien à l'activité pastorale

Sur le premier pilier de la PAC, les éleveurs pastoraux bénéficient des DPB (Droits à paiement de base) sur les surfaces pastorales, avec une incertitude sur la nouvelle PAC concernant les parcours ligneux. L'Etat apporte son soutien au travers des politiques de Massif portées par l'Agence nationale de Cohésion des Territoires. Les régions, les départements, les métropoles, les intercommunalités apportent dans de nombreux cas un soutien financier à l'élevage transhumant sous des formes diverses. Les régions en particulier sont gestionnaires des fonds européens Feader et sont un acteur majeur du soutien de l'élevage transhumant, notamment par la mise en œuvre d'outils d'animation territoriaux (plans pastoraux territoriaux, plans d'orientation pastoraux intercommunaux, pacte pastoral). Les collectivités affirment la nécessité de revitaliser le pastoralisme et d'inscrire les pratiques pastorales, dont la transhumance, comme composante essentielle de projet de développement des territoires.

Les rencontres d'acteurs

L'organisation par les services pastoraux de rencontres nationales, de semaines européennes, de séminaires scientifiques sur des sujets pastoraux d'actualité et sensibles permet de nouer des liens forts avec les instances européennes comme la FAO, Euromontana, la SUERA, les institutions techniques et de recherches, les associations et fédérations et constitue des lieux privilégiés entre les acteurs de terrain et la profession.

La sensibilisation du public à la vie transhumante

Des journées à thèmes, des fêtes de transhumance, des festivals du film pastoral (Grenoble, Digne), des visites d'alpage, des opérations d'envergure autour de la transhumance à pied (...) permettent de faire connaître et célébrer la richesse naturelle et humaine de la vie pastorale. Les chemins de la transhumance sont mis en valeur dans certains territoires par la randonnée et la découverte de lignes de produits pastoraux. Dans plusieurs territoires, en partenariat avec les inspections académiques, des outils pédagogiques permettent de sensibiliser les enfants à la transhumance.

Les centres spécialisés

Certains centres sont spécialisés sur les questions liées à la transhumance et/ou au pastoralisme : Maison de la transhumance, Maison du Berger, Maison pyrénéenne du pastoralisme, Maisons des alpages, Maisons liées à des races transhumantes (Aubrac, Salers), à des espaces naturels (Parcs nationaux ou régionaux, réserves naturelles...). Un Centre euroméditerranéen de ressources sur la transhumance est installé au Domaine du Merle (Salon-de-Provence), lieu de recherche et d'expérimentation sur l'élevage ovin transhumant.

Les musées et écomusées

Dans de nombreux territoires, musées et écomusées présentent de riches collections d'objets traditionnels illustrant la pratique de la transhumance, des œuvres artistiques (peinture, littérature...).

Actions de valorisation à signaler

GR®69 *La Routo. Sur les chemins de la transhumance* (Provence et Alpes) ; *Festival de l'alpage* (Hautes-Alpes) ; GR®738 « sentier des Bergers » (Isère) ; *À la rencontre des alpagistes* (Savoie) ; *Alpages sentinelles* (Alpes et Jura) ; *Nuit des burons* (Aubrac) ; *Festival À la rencontre des bergers* (Jura) ; *Transhumances en Couserans* (Pyrénées) ; *Transhumance en Quercy* ; *Strada di i Sensi* (route des Sens authentiques, Corse) ; *Jasserie du Coq noir* (Puy-de-Dôme) ; *Cabanes ouvertes* (Trois Vallées béarnaises) ; *Bergerie de la Favouillane* (Bouches-du-Rhône)...

Modes de reconnaissance publique

En France, la transhumance a été reconnue et confortée grâce à la loi n° 72-12 du 3 janvier 1972, relative à la mise en valeur pastorale, dite « Loi pastorale », qui, pour maintenir la mobilité des troupeaux, a instauré les outils réglementaires de regroupement du foncier, d'accès au foncier et du regroupement des éleveurs. Le

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

niveau important de biodiversité des milieux pastoraux est reconnu par leur large classement dans la Directive Habitat, outil cependant non dédié, ouvrant la voie à la contractualisation agroenvironnementale et climatique. La qualité des produits issus de l'élevage pastoral est souvent reconnue par des signes de qualité (IGP, AOP), dont le cahier des charges impose une pratique pastorale souvent transhumante. Il se rajoute des politiques territoriales d'identification des produits pastoraux en cours de développement sous forme de marques.

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

La démarche d'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel constitue une étape importante pour faire (re)connaître cette pratique pour sa richesse culturelle et constituer un plan d'action concerté. Les mesures de sauvegarde conçues par les acteurs de la transhumance veulent répondre à une question centrale de la communauté pastorale dans son ensemble : quelle sera la place du pastoralisme et de la transhumance dans les projets des territoires accueillant les troupeaux transhumants et dans les politiques d'aménagement et de soutien publics à l'échelle des politiques des massifs, des régions, des États et de l'Europe ? Ces mesures, rédigées dans le cadre du comité de pilotage national d'inscription de la transhumance au PCI, ont été accompagnées par un *Plan de sauvegarde et de valorisation de la transhumance* (PSVT), charte détaillée diffusée à tous les acteurs de ce projet et destinée à être adaptée et complétée localement par les communautés pastorales.

1. Suivre et gérer le Plan de sauvegarde et de valorisation de la transhumance (PSVT) partagé par les acteurs de la transhumance
 - Les acteurs de la transhumance ont convenu de structurer des instances de gestion, de suivi et de représentation du PSVT aux échelons nationaux et locaux, en s'adossant, autant que possible, aux instances de gouvernances pertinentes existantes.
 - Des modifications du PSVT pourront être apportées par le comité de suivi national pour tenir compte des évolutions de contextes internes et externes.
2. Encadrer et protéger juridiquement, réglementairement et/ou contractuellement les conditions d'exercice de la transhumance et du pastoralisme.
 - Intégrer les acteurs de la transhumance dans les instances de gestion territoriales.
 - Intégrer la protection de la pratique, les ressources permises par les coutumes et le droit coutumier de la transhumance dans les documents réglementaires et les instances de gouvernance concernées.
3. Soutenir l'investissement et accompagner les évolutions de la pratique
 - Développer les infrastructures et les équipements spécifiques pour assurer de bonnes conditions de logement, de vie et de travail des bergers durant les déplacements et le temps de l'estive ou de l'hivernage.
 - Développer les infrastructures et les équipements spécifiques pour assurer l'abreuvement, l'accès aux ressources fourragères et la garantie du bien-être des animaux durant les déplacements et le temps de l'estive ou de l'hivernage.
 - Intégrer / adapter les innovations dans tous les domaines favorables aux systèmes transhumants.
 - Favoriser le développement de pôles de recherche dédiés et l'expérimentation spécifique valorisant les savoir-faire des bergers.
4. Construire des politiques publiques intégrant les spécificités des systèmes transhumants
 - Soutenir des dispositifs adaptés pour la gestion et la protection sanitaire des troupeaux transhumants.
 - Soutenir l'entretien, la mise en valeur et la reconquête des espaces pastoraux, notamment au travers de l'organisation collective des systèmes d'élevage transhumants et des territoires de destination et de passage de la transhumance.
 - Faire reconnaître par la PAC (dont les dispositifs d'installation/transmission) la diversité des systèmes, des types de surfaces et des modes d'organisation (notamment collectifs) propres aux transhumants.
 - Soutenir des dispositifs à la fois durables et réactifs visant à la protection des troupeaux transhumants, face à tout type de prédation.
5. Renforcer la fonction économique et sociale des systèmes transhumants, en lien avec les évolutions sociétales et environnementales
 - Contribuer aux évolutions sociétales majeures que vivent les territoires ruraux, par la participation à l'autonomie alimentaire locale, aux circuits courts et à la transition énergétique et écologique.
 - Identifier et permettre la différenciation, au sein des démarches qualité officielles ou spécifiques, les produits intégrant la transhumance.
 - Sécuriser et protéger les processus de fabrication des produits traditionnels issus du pastoralisme, notamment les produits au lait cru.
 - Gérer et améliorer les populations de races locales adaptées aux pratiques pastorales et à la transhumance.
 - Encourager la résilience des systèmes transhumants au changement climatique par la mobilisation de ressources pastorales.
 - Développer un droit social adapté à la pratique pour encourager les vocations en faveur des systèmes transhumants, notamment pour les bergers salariés, herbassiers ou sans terre.
6. Mettre en réseau les transhumants, inventorier et renforcer la transmission des savoirs et savoir-faire
 - Soutenir la mise en place de réseaux (y compris numériques) des transhumants, favorisant l'expression et la défense de ces communautés à l'échelle nationale et internationale.
 - Adapter les dispositifs de formation et de parcours pédagogiques aux besoins des transhumants et mettre en valeur tout type de transmission des savoirs et savoir-faire.
 - Créer un observatoire national de la transhumance adossé au comité de suivi du PSVT.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Inventorier et protéger le patrimoine immatériel et matériel, dont le patrimoine bâti.
7. Communiquer collectivement sur la valeur culturelle et sociétale de la transhumance
- Définir un plan de communication global et national.
 - Inventorier toutes les actions de communication, promotion, sensibilisation et valorisation en lien direct ou indirect avec la transhumance.
 - Consolider un argumentaire scientifique évaluant davantage les effets positifs, à moyen et long terme, des pratiques de la transhumance (biodiversité, vitalité des territoires...), identifiant les menaces pesant sur elle (conflit d'usage, prédation...) et mesurant l'impact potentiel de son recul.
 - Mettre en œuvre des outils et actions de promotion, vulgarisation et médiation ciblant les communautés pastorales (recréer de la confiance), la population des zones pastorales (partager le projet de territoire), les jeunes et la société au sens large (informer et éduquer).

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Pour coordonner la réalisation de la présente fiche d'inventaire, un comité de pilotage et un comité technique, avec des organismes, privés et publics, ont été ainsi constitués : Eric Brua, David Arnaud et Philippe Gamet (FNPNR et FPNRF), Christine Valentin et Patrick Escure (APCA), Thierry Rapin (CNE), Bruno Caraguel (AFP et FAI), Emmanuel Coste (INTERBEV), Michèle Boudoin (CNE), Grégoire Turpin (Planète Terroirs), Florent Campello (OS Vosgienne), Guy Durand (CORAM et DIVAGRI), Laura Étienne (UMT Pasto), Sabrina Largo (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes), Laurent Bouscarat (Chambre d'agriculture Cantal et association Auvergne Estives), Morgane Costes-Marre et Amandine Priac (Entente interdépartementale Causses et Cévennes), Anne Castex (SUACI), Patrick Fabre (Maison de la transhumance), Laurent Garde (CERPAM), François Casabianca (INRAE), Philippe Meynier (OS Brebis Corse), Jan Siess (Association des bergers du Jura franco-suisse), Claude Soulas (CEDEO), Cédric Conteau (ANCT Alpes), Vincent Juillet (ANCT Massif central), Emeric Jouhet (CORAM), Jean-Luc Chauvel (CORAM), Anne Busselot (ANCT Massif Pyrénées), Laura Étienne (Idele, UMT pasto) et Magali Jouven (Institut Agro, UMT Pasto). Le secrétariat général a été assuré par Fabienne Gilot (CORAM). Après des échanges informels au Salon international de l'agriculture (Paris, février 2019), cette instance s'est réunie à 5 reprises à l'Agrapôle de Lyon (8 avril, 12 juin, 11 septembre 2019, 8 janvier 2020) et en visioconférence (16 avril 2020).

Sur le territoire français, l'élaboration de la fiche d'inventaire s'est appuyée sur plus de 20 réunions de rencontre et d'échanges avec les acteurs de terrain dans chaque territoire, de septembre 2019 à mars 2020.

L'inscription des pratiques et savoir-faire de la transhumance en France à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel a fait l'objet du recueil de 46 lettres de consentement.

VI. METADONNEES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

• Laura Étienne (Idele, UMT pasto) et Magali Jouven (Institut Agro, UMT Pasto), Bruno Caraguel, directeur de la Fédération des Alpages de l'Isère, Anne Castex, directrice de SUACI Montagn'Alpes, Patrick Fabre, directeur de la Maison de la Transhumance, Laurent Garde, directeur adjoint du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée, Jean-Michel Sorba, ingénieur d'étude au LRDE (INRAE, Corte), Centre INRA de Corse, département scientifique TERRA, François Casabianca, président de centre INRAE Corte, Jean-Paul Dubeuf, ingénieur de recherche INRAE, Centre de Corse (LRDE), Marie-Astrid Lombard, animatrice de l'ARDAR, chargée de mission Pastoralisme, Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, Pierre-Henry Pagnier, président de l'Association régionale de développement agricole et rural (ARDAR) du massif du Jura, Quentin Putelat, Jan Siess, coordinateur BTS Gestion et Protection de la Nature, spécialité Montagne, LEGTA Montmorot, Laurent Bouscarat, coordinateur, Auvergne Estives, Morgane Costes-Marre, directrice de l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, Isabelle Lapèze, chargée de mission Agriculture Environnement, Conseil départemental du Lot, Élodie Perret, chargée de mission Agriculture et Valorisation des produits, Parc naturel régional Livradois-Forez, Régis Baudiffier, conseiller d'entreprises en montagne, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, Christophe Cambou, directeur de la Fédération pastorale de l'Ariège, Léa Chouvion, pôle Territoire, Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, Coline Grandjacques, animatrice pastorale, Chambre d'agriculture de l'Ariège, Alain Champrigaud, responsable territorial, Chambre d'agriculture de l'Aude, Christelle Marchand, animatrice pastorale, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, Claude Soulas, directeur du Centre départemental de l'élevage ovin des Pyrénées-Atlantiques, Jérémie Weller, animateur pastoral, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, Florent Campello, président de l'OS Vosgienne, Nathalie Péquignot, directrice de communication et de valorisation OS Vosgienne,.

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Martine Bergues, ethnologue, Conseil départemental du Lot, Cyril Isnart, anthropologue, Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative, Marie-Odile Nozières-Petit, enseignante associée à Montpellier SupAgro, UMR Selmet (INRA, Montpellier SupAgro, Cirad)

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Alpes du Nord et du Sud, Causses et Cévennes, Corse, Jura, Massif central, Provence, Pyrénées, Vosges, septembre 2019-avril 2020.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

PRACTICES AND KNOW-HOW OF TRANSHUMANCE IN FRANCE

Validation date of the record

June 2nd, 2020

Year of inclusion in the Inventory

2020

N° of the record

2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00469

Identifier ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvk255</uri>

Brief description

Transhumance consists in the seasonal movement of livestock (sheep, cattle, goats, and horses), over varying distances. In France, it shapes with great diversity the relations between men, animals, and ecosystems in the Alps and Provence, Corsica, the Jura, the Massif central, the Pyrenees and the Vosges. It makes the most of the complementary nature of forage resources between different territories that wouldn't be able to welcome all the livestock on a permanent basis. Livestock and human mobility is a key factor for adaptation and access to resources. Transhumance allows to maintain productive herds despite the pedoclimatic constraints of each valorised environment by using their complementary nature. Its continuity depends on the continuity of the farming systems that practice it. Transhumance entails specific knowledge in terms of animal herding and farming, pastoral area and natural resources management, but also in terms of collective management of common pastoral resources, i.e., all the knowledge and practices shared by transhumant farmers and salaried shepherds that interact with a great variety of stakeholders. Transhumance contributes to the safeguarding of a number of know-how linked to buildings, traditional craftsmanship, wool production, but also the production of foodstuffs, that shepherds need to acquire in order to ensure their autonomy during the seasonal movement and to adapt to life on higher pastures. Social practices, rituals and celebrations mark the departure and the return of livestock and their herders.

I. IDENTIFICATION OF THE ELEMENT

I.1. Name

Transhumance practices and know-how in France

I.2. Domain(s) of classification, according to UNESCO

The French community of transhumant herders, and farmers of transhumant races, operate according to five dimensions. Each of these dimensions are part of the approach to request their inscription on the Representative List and are at the heart of the heritage safeguarding foreseen prospects :

- Modes of herding transhumant livestock, in the different forms of transhumance: long, short, summer, winter, vertical, horizontal...
- Modes of farming transhumant livestock and life in higher pastures (high mountain pastures, summer pastures, stubbles...)
- Customary practices of pastoral territories collective management welcoming transhumant people, especially higher altitude ones
- Know-how linked to craftsmanship, wool production, and the production of foodstuffs, especially cheese production, in higher pastures
- Social practices, rituals and celebratory events linked to transhumance

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I.3. Community(ies), group(s) and individual(s) linked to the practice

The main transhumance areas in France welcome a community of practices with multiple components, on top of all the local variations. High mountain pastures, summer pastures or stubbles (also called hereafter “higher pastures”) and winter transhumance sites, being remote from the farming areas and seasonal, prevent any daily return of the livestock to the farm. The use of these areas in transhumance requires for farmers to be organised, transportation modes for animals, people and equipment, mobilises seasonal salaried workforce and resorts to adequate infrastructure.

• Farmers and salaried shepherds

Transhumant farmers manage their livestock all year round on their farm using the extensive method. Those extensive farming systems, requiring less land (acquired as freehold or tenant farming), and less capital, allow the setting up of young farmers. The professional community is diversifying with the setting up of farmers and the hiring of shepherds who now originate from a variety of geographical and cultural backgrounds. The organisation of transhumance, when done on foot, comes down on the farmers, their families and their friends. In the transhumance areas, livestock are managed by farmers, individually or collectively, either by doing the herding themselves (farmers-shepherds), or by entrusting the task to a salaried shepherd. Additional assistant shepherds are hired to deal with the extra work linked to the protection of livestock faced with wolves and bears. Dairy livestock are led by shepherds who also deal with the milking, and in some cases, the making of cheese in summer pastures. Landless shepherds, called *éleveurs herbassiers* in Provence, are found in several massifs, and more marginally in plains. Those nomadic farmers have very little or no cultivating land, stock, equipment, buildings, and move their livestock from one pasture to the next. It is becoming harder to ensure the continuity of their professional and social status due to the regulations currently in place. Farmers set up associations in some territories to carry out collective projects. Shepherds created associations in the various massifs, in order to defend their interests as salaried workers.

• Collective pastoral organisations

Farmers organise collectively to secure land access, mutualise costs and form a more official interlocutor when dealing with public authorities and territories in the transhumance areas. Collective forms are manifold. Pastoral Land Associations (*Associations foncières pastorales* - AFP), for the land, and Pastoral organisations (*Groupements pastoraux* - GP) for the farmers, were established by the Pastoral Law of 1972. In the Pyrenees, 95 % of the territories are owned by local authorities who either deal directly with the pastoral management or delegate it to managing commissions in the valleys, when the valley is jointly owned by several municipalities. In the Alps, Farming Partnership of collective interests (*Sociétés d'Intérêts collectifs agricoles* - SICA) in high mountain pastures allow farmers to carry out pastoral improvements together with the status of agricultural cooperative. Winter Transhumance Associations (*Associations de Transhumance hivernale* - ATH), often registered as Pastoral organisations (GP), provide transhumance areas in winter for mountain farming and are committed to safeguarding contracts against fires. Collective organisations enable to mobilise public funding. They secure funding for pastoral equipment, and pastoral improvements needed for the life and the work of shepherds and the well-being of animals. They formalise by contracts environmental stakes with the territories. Finally, by regrouping transhumant farmers, they give themselves the means to represent them in the various bodies.

• Pastoral services and structures for the interpretation of pastoral heritage

In all transhumance territories, pastoral technical services have been created since the 1980s to stimulate pastoral matters. Set up at regional or départemental level, as associations, or as part of the départemental Council or Chamber of Agriculture, they are responsible for stimulating pastoral and transhumant farming, structuring it collectively, supporting fundings and arranging agri-environmental projects, the establishment of methods and technical references, pastoral expertise. They are the interlocutors of farmers, territories and public authorities. The Houses of Transhumance, farmer and mountain pastures (*Maisons de la Transhumance, du berger ou des alpages*), are responsible for the interpretation of the pastoral and transhumant farming heritage. They hold permanent or mobile exhibitions, resources centres that collect testimonials of transhumance stakeholders, develop educational trails, teaching tools, organise festivals and symposiums, publish works, broadcast documentaries, take part in the preservation of built heritage...

• Associations of pastoral representatives

New representative associations are emerging, like the *Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales* (Union for the safeguarding of pastoral and rural activities) or the *Fédération nationale des Communes Pastorales* (National Federation of Pastoral municipalities) in order to convey the collective interest of pastoral and transhumant breeding.

• Managers of protected areas

Transhumance areas, due to their rich biodiversity, include multiple protected zones: natural regional parks,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

national parks, national or regional natural reserves, sensitive natural areas, *Grand sites*, Natura 2000 sites. They all develop projects linked to pastoral and transhumant farming and they are the territories where the agri-environmental and climatic measures dedicated to biodiversity are implemented. However, the apparition of wolves and bears, and more generally the increase in nature conversation, put to the test firmly established partnerships.

• Organisations for the selection and the promotion of local races

In each massif, the practice of transhumance is often linked to races that are emblematic of those regions. The diversity of races reflects the wealth and diversity of transhumance practices. The transmission of cultural practices around transhumance (celebrations, decorations...) is all the more so enduring as it is linked to local races. Created in 2008, the *Collectif des races locales de massif* – CORAM (Association of local massif races) gathers selection bodies of around thirty local bovine and sheep races over five massifs in France. Together, they collaborate with their communities of pastoral and transhumant farmers for the management and improvement of their livestock.

• Sanitary police services

The sanitary police, which is necessary for transhumant activities, is provided by the départemental services dealing with the Protection of populations. The mixing of herds linked to collective management requires a specific support. This sanitary police is backed up by professional structures (Organisations of sanitary defence - *Groupements de défense sanitaire*).

• Managers of official signs of quality and origins (Signes officiels de qualité et d'origine - SIQO)

The signs of quality based on pastoralism encourage economic development and promotion of productions coming from transhumance territories. Farmers' communities in these territories have united within defence and management bodies (*Organismes de défense et de gestion* - ODG) for products originating from those territories. Thus AOP, IGP or *labels rouges* (red labels) abound on cheese and meat products based on the race's criteria, pastoral practices, and quality products.

• Research institutions

The National institute for research on Agriculture, Food and Environment (*Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement* - INRAE) carries out, in these different centres and experimental farms, research programs on mountain and Mediterranean transhumant farming, tackling contemporary challenges, especially the adaptation to climate change and agroecology. On top of this national structure, there are supporting local technical and research centres and institutes that rely on pastoralism stakeholders in the territories.

I.4. Physical Location

Nowadays, transhumance is mainly active in six major territories in France: the Alps and Provence, Corsica, the Jura, the Massif central and the Cévennes, the Pyrenees and the Vosges. The herds maintain and valorise 5.5 million acres of very diversified pastoral areas, most of the time connected by short or long-distance transhumance: high-lying moors and grasslands, dry and steppe grasslands, Mediterranean scrubland, underwood and wooded pastures with leafy or coniferous trees, high-lying humid or Mediterranean areas. The movements of livestock go back several centuries and have little evolved. However, railroad and road transport have enabled to lengthen the journeys up to 300 miles for the long transhumance taking place between Provence and the Alps. The size of the transhumance remains similar in some massifs but recedes in others.

I.5. Detailed description of the practice

Transhumance is about the extensive farming of sheep, bovines, goats, (suckling or dairy), and sometimes horses. It consists in transferring all or part of the herd for a season of 2 to 6 months, on a more or less long distance, but always managed differently: the transhumant herd is managed on site and not from the farm. The duration of the transhumance allows to free up forage fields for the stock, and pastures in other seasons, makes part of the workforce available for other works, reduces the need in buildings and saves input. It also allows for a disinfection downtime. It thus provides a bigger workforce than the structure of the farm would normally accommodate, better food autonomy, as well as increased animal well-being and a better climate resilience, by optimising the diversity of the areas. The mobility of winter transhumant herds also allows to mobilise them within an exchange of agroecological services on vineyards, orchards, or fields of stubble. Transhumance also includes intense moments of sociability for the transhumant group made of people and livestock. It constitutes a key temporal point of reference, around which activities and the use of areas are organised, in relation with the economy and the social life of the territories. Specific know-how are at the heart of the transhumance, and they are seen by the pastoral community as a heritage to transmit: modes of herding transhumant livestock, modes of farming and pastoral management practices in higher areas as well as in hosting areas in the winter, customary practices of collective management of pastoral territories, know-how linked to craftsmanship, wool production, as well as the production of foodstuff and social practices, rituals and festive events linked to transhumance.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• Different types of transhumance

Summer transhumance, sometimes called « vertical transhumance », is the migration of herds coming from lowland regions towards summer high pastures, allowing the access to grass resources that remain green during this season. Those summer pastures are called by transhumant people « alps », « aups » or « alpages » (high mountain pastures) in the Alps, « mountains » in the Alps, the Jura and the Massif Central, *estives* (summer pastures) in the Jura, the Massif central, the Pyrenees and in Corsica, and *chaumes* (stubbles), by the *marcaires*, the shepherds in the Vosges. This summer transhumance happens over variable distances, often short, except in the Alps. It lasts 3 to 5 months. Today, *the big transhumance* mainly happens in the Alps, although it can still take place in the South of the Massif Central and the Pyrenees. It applies to the movement of sheep herds from Provence to the high mountains of Provence, Dauphinois and Savoy in the summer, and, with 500,000 sheep, it remains the most emblematic example of transhumance in France. *Winter transhumance*, sometimes called « descending transhumance », applies to the movement of sheep and bovine herds from high pastures to the Mediterranean lowlands when winter comes, thus saving major stocks of fodder. *Double transhumance* applies to farms situated in mid-range mountains, who need to do two transhumance movements a year, towards the Mediterranean areas in the winter, and towards the high pastures in the summer. During *Horizontal transhumance*, herds move to different pastoral areas without changing altitude. This transhumance applies to small number of active farming in plains regions. It isn't due to climate reasons but to a lack of land.

• The movement of transhumant livestock

The organisation of seasonal migration. Transporting animals in livestock trucks allows to load the herd at the sheepfold and unload the animals as close as possible to the high mountain or summer pastures. Because of its versatility and rapidity, it has become extremely prevalent, with specialised trucks meeting hygiene conditions and sanitary requirements relating to livestock transport. In all the massifs, transhumance takes place with sheep, bovines, goats and can sometimes be mixed. Herds can be used for meat or milk, with milking in the summer pasture, and sometimes in cheese-making ; when it comes to producing dairy herds, transhumance remains local.

However, transhumance on foot often happens over short distances. Some longer sheep transhumance on foot remain, especially in the Alps and the Pyrenees and can last from ten to twenty days. They comprise *lieux étapes* (staging posts), where agreements with local owners (private or public) allow transhumant people and their herds to rest, for a night or a few hours during the day, and where there is ample grass to feed the livestock and animals travelling with them, such as donkeys. These stages enable animals to get gradually used to thermal changes and provides a smooth transition between pastures. Today, transhumance on foot is codified and there must be vehicles equipped with flashing lights at the front and the rear of the herd. All the transhumant members, composed of shepherds, their families and accompanying people, wear a high visibility jacket. Several nanny-goats and billy-goats in the herd are equipped with transhumance bells, called *redons*, in order to give a pace to the animals on the move. Departures and returns of transhumant herds are done in an orderly fashion, on the same dates, traditionally « from the St-Jean to the St-Michel » in Provence.

At the centre of the transhumance know-how, the movement of herds encompasses: the counting of the herd, the stamping of the fleece for sheep, the fitting of bells, (even if animals are transported by truck), with a specific choice of bells according to the role of the animal in the herd, (each farming add necklaces and specific marks), the herding of the livestock to the pasture, (according to the weather forecast and available pastoral resources, guided by the eye or the ear in low visibility conditions – fog , moors, wooded meadows, the sound of the bells, the sense of direction and the risk assessment for humans, dogs and herds in mountain settings), animal care, the social know-how consisting in negotiating access and usage with multiple interlocutors on land that doesn't belong to the farmer, the taming, and management of shepherds' dogs, the « descente au bouquet » (bunch descent): cows are decorated with bunches of flowers between their horns.

• Breeding modes and pastoral management practices in altitude

Know-how on pastoral area management. The movements of the herd between pastures, led by a shepherd or a herder, are adapted to the potential of the areas and the growing of the grass. The knowledge of shepherds is based on a refined understanding of animal behaviour depending on the geography and the vegetation. Their work is essential for the optimal exploitation of all the areas of the summer pastures all along the season, by ensuring the safety of the herd even in the most uneven parts. They organise a series of circuits of daily pastures, different according to the time in the season, and the altitude of the vegetation, forming a satisfactory ration for the herd on a daily basis, whilst managing fodder resources over the whole summer season, and preserving the vegetation for the following years. Catch areas can be delimited on certain pastures, especially with cows, and they can resort to “rotation of pastures”. Additional interventions on the pastures are possible, such as burning, clearing, thinning, managing wooded meadows and areas of forest regeneration pockets. The watering of herds is secured, taking into account, when it comes to dairy animals, the needs for the production chain of raw milk cheese. Milking and cheese production are carried out in the summer pastures. The resupplying of summer pastures without road access is done by helicopter at the beginning of the season. Additionally, all along the season, they also fit donkeys, horses and mules with packsaddles. Shepherds and pastoral farmers maintain the

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

fences and the equipment dedicated to this pastoral area: catch areas, equipment for milking animals, making cheese or storing it.

Water management practices. Storing and managing water resources, together with controlling its quality so it is safe for both humans and animals, is a major concern to maintain transhumance activities in the majority of the territories. Storing water in impluviums has become increasingly needed. The sharing of water between the livestock and other activities (skiing resort, dam management, water tanks against fires in the Mediterranean) require a comprehensive dialogue at territory level.

The new agri-environmental know-how, linked to the multiple usage or protection of the herds. For three decades now, the shepherds' know-how that has shaped the biodiversity of pastoral areas, has been acknowledged and implemented to preserve agri-environmental stakes.

The intensification of leisure practices on pastoral areas brings in new constraints and know-how, in the negotiation of the usage at social level, but also in the organisation of pasture circuits. The wolves and bears bring in new knowledge in terms of protection, which is difficult to adapt to previous systems, and which operates unequally.

• Customary practices for the collective management of pastoral territories

In line with social practices and knowledge connected to nature, the collective organisation for the management of pastoral territories decides on the organisation of areas in pastoral units put at the disposal of shepherds with the required equipment (huts, watering places, access). Those management customs, which have adapted throughout the years to the evolution of the social and demographic context, are not the same everywhere, but, since they imply in any case the implementation of a law, they have become a form of legal framework and they must today be recognised as an element of the heritage, and as a safeguard of sustainable management within the context of new societal and environmental challenges.

• The know-how linked to craftsmanship and the making of foodstuffs

Transhumance maintains a variety of techniques stemming from traditional craftsmanship and knowledge relating to the movement of herds, such as the ones needed for the construction of huts, which are built according to potential natural hazards and pasture circuits.

The time spent in the summer pastures is also a framework of expression for the craftsmanship know-how linked to wood, plant-based, leather or wool materials, and the foraging for medicinal plants. The wood collected along transhumance trails is used to make various objects such as necklaces, whip handles, knife handles, tools and beads, basketwork or woodwork (for cheese moulds), accessories for the migration of animals or the making of shepherds' umbrellas.

The activities of cheese maturing and production in summer pastures were born from the need to keep for the winter dairy resources that could be made in the summer thanks to the abounding grass. The farming transformation is still very much in use in some territories. In the salting-tubs, several families have developed a renowned know-how, with a system of traditional remuneration (*dîme*, the tithe) still in use today.

• Social practices, rituals and festive events during the transhumance

Departures and returns from the summer pastures are occasions for festive and/or commercial events in the villages where transhumance passes. The fact that these social practices are still very much alive is due to the symbolic nature of the transhumant shepherd which is an essential identity dimension of territories linked to the mountains and pastoral areas. Even if some of these events are still fairly recent, they stem from a deep attachment to pastoral roots in the territories.

I.6. Language(s) used in the practice

The practice has been in use for a long time in each of the French territories concerned. If French is usually the language spoken today, the vocabulary regarding pastoral farming and transhumance often stems from the local language. Some regional languages are much better preserved in the pastoral world, and form thus an important linguistic record.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I.7. Tangible elements linked to the practice

The planning and development of the buildings and the pastoral area determined specific elements in the six territories concerned. Involved in the study of the rural heritage, the regional services of the General Inventory of Cultural Heritage have studied them for decades. The vernacular heritage linked to the practice is made of *montjoies* (standing stones), boundary markers, bridges for herds, folds, catch areas and low dry-stone walls, which enable to delimitate the plots for pastures, watering place, shelters for shepherds and temporary sheepfolds.

On top of the equipment of herds and crafts and domestic know-how, the objects and tools directly linked to transhumance are numerous and vary according to the territories. The equipment of shepherds is made of coats and capes, umbrellas, gaiters ; sticks, whips for the road and the guarding ; knives with sculpted handles and wooden utensils ; bags slung across the shoulder ; lanterns for the road ; studded shoes ; one-legged stool, equipped with a strap to hold it at the waist. (They are used to sit down during the milking). In the past, shepherds also used light mobile shelters that allowed them to sleep around the herd and be protected from wolves. The Alpine horn, a woodwind instrument, used to communicate from distant locations in the mountain, was sometimes used during the transhumance ; today, it is mostly used in Switzerland. Accessories worn by transhumant animals: pointed or beaded necklaces for dogs, packsaddles and saddle bags for donkeys, *charretons* (small carts), together with different bells for the billy goats of the Rove race, with *coulas* (necklaces) and sculpted *clavettes* (clasps). Decorations worn by animals for the celebrations: yokes, flowers, holly, blossoming blooms, pompoms, wooden necklaces, flags, bells (metal, wood).

Inscriptions and engravings done by shepherds are found on stone or on wood in huts and sheepfolds in the plains, especially in Crau or the Pyrenees, and on the stones and doors of high mountain huts. Some shepherds are well-known for their skill in sculpting wooden pastoral objects: sticks and whips, *clavettes* (clasps/pins), *coulas* (wooden necklace), leather necklace, knives, rings...

The summer pasture is equipped with pedestrian or Canadian crossings, watering places, contention systems, mobile catch areas and night areas, mobile milking tools, accessories linked to the production of cheese in the summer pasture (wooden basin, wooden vat, curd rack, shroud, mould, press).

The production of dairy products requires presses, moulds and cauldrons. There is also a tradition of collective salting-tubs, found on the transhumance itinerary, allowing breeders to drop their cheese and to have them matured by the owner of the salting-tub.

II. LEARNING AND TRANSMISSION OF THE ELEMENT

II.1. Learning and transmission modes

The transmission between peers and the access to the profession

The informal acquisition of the knowledge, through observation and imitation, within the family circle, still applies today. The transmission between peers, formal or informal, is based on the networks of shepherds and associations relating to the activity. Farmers and shepherds form Groups of Economic and Environmental interest (*Groupements d'intérêt économique et environnemental* – GIEE) or associations, which enable to implement measures for the transmission of knowledge through the exchange and the sharing of practices.

The recruitment of shepherds is done via word of mouth but also more and more through initiatives such as job fair organised by shepherds themselves. On-the-job training is mostly done directly with farmers, who are often very active on summer pastures. They act as tutors, and this role can be recognised and integrated to the training programmes already in place today. Within pastoral groups, farmers and shepherds contribute to the transmission of the knowledge.

The knowledge is also transmitted through sponsorship, especially for shepherds gradually acquiring animals and getting set up as *herbassiers* (landless shepherds), without land or farming buildings, in the Basque country, and in the Béarn, where they produce farmhouse cheese.

As for the collective management of pastoral territories, it is acquired by progressive immersion within governance bodies, after a phase of listening to and learning from the “elders”. This is where they learn balancing and regulating mechanisms needed for the mode of operation.

II.2. People/organisations involved in the transmission

Professional training

Professional training is done in shepherds and cowherds' schools, special training schools for farmers, centres for professional training and the promotion of farming (*Centre de Formation professionnelle et de promotion agricole* - CFFPA), and lastly, through continued training (ADFPA). The training of salaried shepherds is offered by several training centres spread on the territory: The Merle Training centre (*Centre de Formation du Merle* - Salon-de-Provence, Bouches-du-Rhône) that specifically trains transhumant shepherds (BPA level), training of shepherds and cowherds for the breeding of ruminants (BPA TPA level) (CFPPA Ariège-Comminges, in Pamiers, in the Ariège), transhumant shepherds and cowherds (CFPPA in the Pyrénées-Atlantiques, in Pau Montardon, and in the Hautes-Pyrénées, in Lannemezan), high mountain pasture

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

shepherds and cowherds (CFFPA of Die, Drôme ; CFFPA of La Côte-Saint-André, Isère ; CFFPA of La Motte-Servolex, Savoy). Farming schools also offer operational modules : High school of the Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie), *Alpage école*, Carmejane High school (Le Chaffaut-Saint-Jurson, Alpes-de-Haute-Provence), farming schools of Sartène and the Borgu in Corsica (...).

III. HISTORY

III.1. Historical landmarks

The study of caves used as high-altitude sheepfolds, occupied in summer some 5,000 years ago in the Drôme or the Isère regions, attests that as early as the Neolithic period, seasonal movements of herds took place between the plain and the mountain, over several dozen kilometres and several hundred meters difference in altitude. The practice of transhumance really became more widespread in the 14th century from the plains of Aquitaine and Gascogne to the Pyrenees, from the Languedoc to the Causses and the Cévennes, and from the Provence to the Alps. Towards the end of the 19th century, the wool crisis led to a deep decline in sheep farming and transhumance shifted to meat, outside of the dairy farming areas. Transhumance receded but nevertheless managed to keep its original organisation. The use of railway and trucks eliminated the duration of the walk, delaying the departure of the herds as much as their return, and postponing major pastoral periods. Everywhere in France, the practice declined after the war. The revival of the pastoral activity was initiated by the 1972 Pastoral Law which allowed to structure its organisation. The drop in product prices together with the orientations of the PAC stimulated extensive farming.

III.2. Evolution/adaptation/borrowings of the practice

Sometimes considered as a thing of the past, transhumance hasn't ceased to develop. Going from wool production to meat, early in the 20th century, accepting to relinquish transhumance on foot and embrace railway or truck transportation, using the measures advocated by the Pastoral Law to better manage collective organisations, taking an active role in agri-environmental measures and getting organised to meet the heavy sanitary constraints, the pastoral profession has always shown a remarkable adaptability. The setting up of watering points, the use of helicopters, of renewable energies (solar, thermal, photovoltaic, and wind), of mobile telephony and digital tools, of furnished huts, of mobile enclosures and catch areas, show the ability of farmers and shepherds to make the most of the assets available nowadays. After a sharp drop in the 1950s-1960s, mountain dairy systems were able to remobilise their livestock, their know-how and their dairy products. They set up comprehensive services offering encompassing all the elements of typical characteristics (*typicité*), quality, and beautiful landscapes. Together with this, a very efficient touristic and economic promotion at territory level was put in place, in summer and winter, fully including transhumance practices.

IV. VIABILITY OF THE ELEMENT AND SAFEGUARDING MEASURES

IV.1. Viability

Vitality

Practices linked to transhumance are in line with environmental needs, animal well-fare, product quality and multiple land use, as it is expected from society nowadays. The various forms of transhumance tend to be reinforced, especially under the effect of climate change. Transhumant systems are more resilient, more autonomous, and more economical. They shape the attractive landscapes for tourism economy. They provide quality and local products. They develop new practices in agri-environmental, forest silvopasture and agri-ecology. They are as many assets ensuring the continuity of the practice under ever-renewed forms. Pastoral services develop technical references, methodologies, and stimulation built on a long experience and turned towards the challenges of the future. The vitality of the shepherd profession, with younger people and more women joining in, together with its interlinked knowledge, bodes well for the future. Transhumance remains an essential framework for the historic, symbolic, and cultural foundations of pastoralism, punctuated by festive events. Finally, collective organisations (pastoral groups, pastoral land associations, winter transhumance associations), aiming to mutualise funds, land and costs, show the vitality and solidity of the practice.

Threats and risks

The main risks are the loss of appeal for the profession of transhumant shepherd, due to the increasing difficulties to reconcile the legitimate expectations of contemporary shepherds and the specificities of the profession, which are as legitimate ; the weakening of the farmers' role, including those organised collectively, in the decision-making bodies at all level, faced with the growing challenges stemming from land preservation and the use of this same land by tourism ; regulatory measures designed and applied without taking into account specific modes of organisation and pastoral governance ; intensive building, even in mountain valleys, which reduces the fodder potential of the farms ; the lack of official status for trails used by pedestrian

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

transhumance and the potential traffic hazards when the transhumance goes on roads ; the increased development and diversification of leisure activities on pastoral areas, with a growing disconnection between users and the rural world. Tensions, made more acute by the intervention of protection dogs, put pressure on all the pastoral activity and leads to its implication on social media ; finally, the primary threat is the rapid emergence of wolves and bears in pastoral areas. They represent a direct threat to herds, a threat to the conditions in which the profession is taking place and which is under pressure, a threat to the relations with the users of the areas because of protection dogs, and allegations in the media. The presence of predators jeopardises the future of transhumance.

IV.2. Valorisation and existing safeguarding measures

Safeguarding and valorisation modes

Supporting measures for the pastoral activity

In the first pillar of the CAP, pastoral farmers are granted RBPs (Rights to basic payment) on pastoral areas, with an uncertainty on the new CAP regarding woody areas. The State gives its support through policies on Massif delivered by the *Agence nationale de Cohésion des Territoires* (National agency for the cohesion of territories). In numerous cases, regions, *départements*, municipalities, and intermunicipal cooperation bring in a financial support to transhumant farming, under various forms. The regions manage Feader European funds and greatly support transhumant farming, especially through the implementation of territorial measures (territorial pastoral development, intermunicipal pastoral development, pastoral pact). The authorities assert the need to revitalise pastoralism and to inscribe pastoral practices, including transhumance, as an essential component for developing territories.

Meetings with stakeholders

The organisation by pastoral services of national meetings, European weeks, scientific conferences on current and sensitive pastoral topics, enable to create strong bonds with European bodies such as the FAO, Euromontana, the SUERA, technical and research institutions, associations and federations and form privileged forums between stakeholders and the profession.

Raising public awareness on transhumant life

Theme days, transhumance celebrations, pastoral film festivals (Grenoble, Digne), guided tours in high pastures, major events around transhumance on foot (...) give the opportunity to spread the knowledge and celebrate the natural and human wealth of pastoral life. The trails of transhumance are valorised in some territories thanks to treks and the discovery of pastoral products. In several territories, in partnership with regional education councils, educational tools allow to raise awareness about transhumance at school.

Specialised centres

Some centres are specialised on transhumance and/or pastoralism matters: *Maison de la transhumance* (Transhumance centre), *Maison du berger* (Shepherd centre), *Maison pyrénéenne du pastoralisme* (Pyrenees Pastoralism Centre), *Maison des alpages* (High Pastures Centre), Centres linked to transhumant races (Aubrac, Salers), natural areas (National or regional parks, natural reserves...). The *Centre euroméditerranéen de ressources sur la transhumance* (Euromediterranean centre on transhumance resources), in Domaine du Merle (Salon-de-Provence), is a space for research and experimentation on transhumant sheep farming.

Museums and eco-museums

In several territories, museums and eco-museums display rich collections of traditional objects illustrating the practice of transhumance, artistic works (painting, literature...).

Valorisation actions to be highlighted

GR®69 *La Routo. Sur les chemins de la transhumance* (Provence and Alps) ; *Festival de l'alpage* (Hautes-Alpes) ; GR®738 « sentier des Bergers » (Isère) ; *À la rencontre des alpagistes* (Savoy) ; *Alpages sentinelles* (Alpes and Jura) ; *Nuit des burons* (Aubrac) ; *Festival À la rencontre des bergers* (Jura) ; *Transhumances en Couserans* (Pyrenees) ; *Transhumance en Quercy* ; *Strada di i Sensi* (Route of the senses, Corsica) ; *Jasserie du Coq noir* (Puy-de-Dôme) ; *Cabanes ouvertes* (Trois Vallées béarnaises) ; *Bergerie de la Favouillane* (Bouches-du-Rhône)...

Modes of public recognition

In France, transhumance was recognised and reinforced thanks to the law N° 72-12 of January 3rd, 1972, pertaining to pastoral valorisation, called *Loi pastorale* (Pastoral Law), which, to maintain herd mobility, introduced regulatory tools for the grouping of land, the access to land and the grouping of farmers. The high level of biodiversity in pastoral areas is recognised through the extensive listing in the Habitat Directive, a tool that is however not originally dedicated to that, leading the way to a contract-based agri-environmental and climate approach. The quality of the products stemming from pastoral farming is often acknowledged by quality labels (IGP – *Indication Géographique Protégée* – Protected Geographical Indication, AOP –

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Appellation d'Origine Contrôlée - Protected designation of origin), whose requirements impose a pastoral practice that is often transhumant. You also find new brands based on identification territorial policies for pastoral products currently being developed.

IV.3. Foreseen safeguarding measures

The inscription of transhumance on the intangible cultural heritage is an important step to have this practice known and recognised for its cultural wealth and set up an action plan in consultation with the stakeholders. Safeguarding measures designed by transhumance stakeholders aim at answering a central question put by the pastoral community as a whole: what will be the place of pastoralism and of transhumance in the projects of the territories who host transhumant herds, and in the development plans and public support in the policies at massif, regional, state or European level? Those measures, drawn up within the framework of the national steering committee for the inscription of transhumance in the ICH, are supported by *Safeguarding and valorisation measures of transhumance* (SVMT), which is a detailed charter communicated to all the stakeholders of this project with a view to adapt it and complete it locally by pastoral communities.

1. Monitor and manage the Safeguarding and valorisation measures of transhumance (SVMT) shared by transhumance stakeholders
 - Transhumance stakeholders have agreed to structure bodies for the management, the follow-up and the representation of the SMVT at national and local levels, by relying, as much as possible, on existing relevant governance bodies.
 - Amendments to the SMVT will be able to be carried out by the national follow-up committee, to take into account internal and external evolutions of contexts.
2. Provide a legal, regulatory, and/or contractual framework for the practice of transhumance and pastoralism.
 - Integrate transhumant stakeholders within territorial management bodies.
 - Integrate the protection of the practice, resources allowed by the customs and the customary law of transhumance in regulatory documents and relevant governance bodies.
3. Stimulate investment and support evolutions of the practice
 - Develop specific infrastructures and equipment to ensure good housing, living and working conditions for shepherds while they travel and during their stay in summer or winter pastures.
 - Develop specific infrastructures and equipment to ensure watering, access to fodder resources and the safeguarding of animal well-fare during the travel and their stay in summer or winter pastures.
 - Integrate / adapt innovations in all the domains favourable to transhumant systems.
 - Encourage the development of dedicated research poles and specific experimentation valorising shepherds' know-how.
4. Design a public policy integrating the specificities of transhumant systems
 - Support tailored measures for the management and sanitary protection of transhumant herds.
 - Support the maintenance, the valorisation, and the recovery of pastoral areas, especially through the collective organisation of transhumant farming systems, and of transhumance territories (both transit areas and final destinations).
 - Make the CAP acknowledge (including installation/transmission measures) the diversity of systems, types of surfaces and organisation modes (especially collective ones) specific to transhumant population.
 - Support sustainable and proactive measures aiming at the protection of transhumant herds from all kinds of predation.
5. Strengthen the economic and social function of transhumant systems, in line with environmental and societal evolutions
 - Contribute to major societal evolutions happening in rural territories, through participation to local food autonomy, short food supply chains, and the energy and environmental transition.
 - Identify and enable differentiation, within official or specific quality approaches, of products integrating transhumance.
 - Secure and protect production processes of traditional products stemming from pastoralism, especially raw milk products.
 - Manage and improve populations of local species adapted to pastoral practices and transhumance.
 - Encourage the resilience of transhumant systems to climate change through the mobilisation of pastoral resources.
 - Develop a social law tailored to the practice to encourage vocations in favour of transhumant systems, especially for salaried shepherds, or landless shepherds.
6. Create a network of transhumant herders, list and reinforce the transmission of knowledge and know-how.
 - Support the creation of networks (including digital ones) of transhumant people to encourage the expression and the defence of these communities at national and international level.
 - Tailor the training and educational courses to the needs of the transhumant population and highlight any kind of knowledge and know-how transmission.
 - Create a national observatory of transhumance in relation with the follow-up committee of the SVMT.
 - List and protect intangible and tangible heritage, including building heritage.
7. Communicate collectively on the cultural and societal value of transhumance
 - Define a global and national communication and mediation plan.
 - Make a list of all the actions around communication, promotion, awareness and valorisation directly or indirectly linked to transhumance.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Consolidate a scientific argument providing a better evaluation of the positive effects, at mid or long term, of the practices of transhumance (biodiversity, vitality of territories...), identifying the threats weighing on it (land use conflict, predation...) and measuring the potential impact of its decline.
- Implement tools and actions for the promotion, popularisation and mediation aimed at pastoral communities (build up confidence), the population of pastoral zones (sharing the territory project), youths and society at large (inform and educate).

V. INVOLVEMENT OF COMMUNITIES, GROUPS AND INDIVIDUALS

V.1. Interviewed practitioner(s) and contributor(s) to the summary

To coordinate the elaboration of the inventory summary, a steering committee and a technical committee, with private and public bodies, have been set up : Eric Brua, David Arnaud and Philippe Gamen (FNPNR and FPNRF), Christine Valentin and Patrick Escure (APCA), Thierry Rapin (CNE), Bruno Caraguel (AFP and FAI), Emmanuel Coste (INTERBEV), Michèle Boudoin (CNE), Grégoire Turpin (Planète Terroirs), Florent Campello (OS Vosgienne), Guy Durand (CORAM and DIVAGRI), Laura Étienne (UMT Pasto), Sabrina Largo (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes), Laurent Bouscarat (*Chambre d'agriculture Cantal et association Auvergne Estives*), Morgane Costes-Marre and Amandine Priac (*Entente interdépartementale Causses et Cévennes*), Anne Castex (SUACI), Patrick Fabre (*Maison de la transhumance*), Laurent Garde (CERPAM), François Casabianca (INRAE), Philippe Meynier (OS Brebis Corse), Jan Siess (*Association des bergers du Jura franco-suisse*), Claude Soulas (CEDEO), Cédric Conteau (ANCT Alpes), Vincent Juillet (ANCT Massif central), Emeric Jouhet (CORAM), Jean-Luc Chauvel (CORAM), Anne Busselot (ANCT Massif Pyrénées), Laura Étienne (Idele, UMT pasto) and Magali Jouven (Institut Agro, UMT Pasto). The general secretariat was managed by Fabienne Gilot (CORAM). After informal exchanges at the International agriculture fair (Salon International de l'Agriculture - Paris, February 2019), this body met 5 times at the Agrapôle in Lyon (April 8th, June 12th, September 11th, 2019, January 8th, 2020) and during a video conference (April 16th, 2020).

In France, the drafting of the summary was based on over 20 meetings and exchange sessions with the stakeholders out in the field in each territory, from September 2019 to March 2020.

The inscription of the practices and know-how of transhumance in France to the National inventory of tangible cultural heritage led to the collection of 46 letters of consent.

VI. MANAGEMENT METADATA

VI.1. Writer(s) of the summary

• Laura Étienne (Idele, UMT pasto) and Magali Jouven (Institut Agro, UMT Pasto), Bruno Caraguel, Director of the *Fédération des Alpes de l'Isère*, Anne Castex, Director of SUACI Montagn'Alpes, Patrick Fabre, Director of the *Maison de la Transhumance*, Laurent Garde, vice-director of the *Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée*, Jean-Michel Sorba, design engineer at the LRDE (INRAE, Corte), INRA Centre of Corsica, TERRA scientific department, François Casabianca, president of the INRAE Centre in Corte, Jean-Paul Dubeuf, research engineer at INRAE, Corsica Centre (LRDE), Marie-Astrid Lombard, convenor of the ARDAR, project leader in Pastoralism, Regional Chamber of Agriculture in Bourgogne-Franche-Comté, Pierre-Henry Pagnier, President of *Association régionale de développement agricole et rural - ARDAR* of the Jura massif, Quentin Putelat, Jan Siess, coordinator BTS *Gestion et Protection de la Nature* (Management and preservation of nature dipoma), specialised in mountain areas, LEGTA Montmorot, Laurent Bouscarat, coordinator, *Auvergne Estives*, Morgane Costes-Marre, Director of the *Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes*, Isabelle Lapèze, Project Leader Agriculture Environment, Départemental Council of the Lot, Élodie Perret, project leader Agriculture and Valorisation of products, Regional Natural Park Livradois-Forez, Régis Baudiffier, company consulting in the mountain, Chamber of Agriculture of the Pyrénées-Orientales, Christophe Cambou, director of the *Fédération pastorale de l'Ariège*, Léa Chouvion, *pôle Territoire*, Chamber of agriculture in the Haute-Garonne, Coline Grandjacques, pastoral leader, Chamber of agriculture in the Ariège, Alain Champrigaud, territorial leader, Chamber of agriculture of the Aude, Christelle Marchand, pastoral leader, Chamber of agriculture of the Hautes-Pyrénées, Claude Soulas, director of the department centre for sheep breeding in the Pyrénées-Atlantiques, Jérémie Weller, pastoral leader, Chamber of agriculture of the Hautes-Pyrénées, Florent Campello, President of the OS Vosgienne, Nathalie Péquignot, leader of the communication and valorisation OS Vosgienne.

VI.2. Investigator(s) or associate researcher(s) or member(s) of the potential scientific committee to be set up

Martine Bergues, ethnologist, Départemental Council of the Lot, Cyril Isnart, anthropologist, *Institut d'ethnologie méditerranéenne européenne et comparative*, (Institute of Mediterranean, European and comparative ethnology), Marie-Odile Nozières-Petit, associate tutor in Montpellier SupAgro, UMR Selmet (INRA, Montpellier SupAgro, Cirad)

Place(s) and date/period of study

Northern and Southern Alps, Causses and Cévennes, Corsica, Jura, Massif central, Provence, Pyrenees, Vosges, September 2019 - April 2020.